

IPNS

Ouverture de la mairie au public :

Mardi : de 14h00 à 18h45
Mercredi : de 9h00 à 12h00
Vendredi : de 14h00 à 17h30

Permanences du maire :

Vendredi de 16h à 18h
Pas de permanence le
vendredi 21 avril 2017

Permanences 1^{er} adjoint :

Mardi 18h à 19h, sur rdv

Prochain conseil municipal :

Mardi 2 mai 2017
à 20 h, salle du Conseil
Municipal (mairie)

CANTON DE TARARE
COMMUNE DE 69490 LES OLMES

Tél : 04-74-05-67-55

Fax : 04-74-05-74-09

mairielesolmes@gmail.com

Site Internet : www.lesolmes.fr



Sacs Poubelle – Avis



Distribution annuelle des sacs poubelle
vendredi 28 avril au local technique (arrière du bâtiment mairie-école)
de 13 h 30 à 18 h 30

Les personnes qui ne peuvent venir ce jour-là pour retirer leurs sacs sont donc priées de bien vouloir les faire récupérer par une personne de leur choix.



Centre de loisirs : stage de printemps

Le centre de loisirs extra-scolaire ouvre ses portes du lundi 24 au vendredi 28 avril.

Semaine d'activités pleine nature

Renseignements : Tél. : 06.70.73.53.07 / loisirs.lesolmes@gmail.com / www.lesolmes.fr



Nettoyage de Printemps

Samedi 29 avril 2017

Rendez-vous devant la mairie à 9h30 munis de gants, sacs, petits râteaux ou pelles, tout le monde est concerné par la propreté de notre village !
Un casse-croûte sera offert par la mairie, pour terminer cette matinée.



Gestion des déchets

Rappel de quelques règles d'éco-citoyenneté :

- Les sacs d'ordures ménagères (sacs noir et jaune) doivent seulement être déposés sur la voie publique le jour même du ramassage, soit le mardi matin ;
- Les déchets du cimetière doivent être triés selon les deux bacs disposés sur le parking ; il faut notamment bien veiller à ce que les pots plastiques ne soient pas jetés dans le bac des déchets végétaux.



Commémoration du 8 mai

La municipalité a le plaisir de vous inviter à participer le **lundi 8 mai 2017** à la cérémonie de la commémoration de l'armistice de la guerre de 1939-1945 :

- 11h30 : rassemblement Place de l'église
- 11h45 : dépôt de gerbes au Monument

Nous comptons sur la présence de toute la population.

A l'issue de la cérémonie, vin d'honneur à la salle d'animation.



Sou des écoles

Le Sou des écoles organise sa traditionnelle vente de fleurs et de plants de légumes le **lundi 8 mai 2017** sur la place du village, sous la halle.



Club Soleil d'Automne

Le concours de belote du Club se déroulera le **jeudi 20 avril 2017 à 14h00** à la salle d'animation Jean Thimonier.

Permanences CCAS :

Mercredi et vendredi sur
rdv

GENDARMERIE 17**SAMU 15****Appel d'urgence européen
112****Ateliers informatiques :**

Ateliers proposés par la
COR en mairie des Olmes
les lundis de 9h30 à 11h30 :

- **24 avril** : l'appareil photo
numérique (transfert
photos + petites retouches)

- **15 mai** : réaliser un
roman-photo

- **29 mai** : initiation tablette
numérique

- **12 juin** : création d'un
diaporama

- **26 juin** : entraînement
cérébral

Tarif : 3 € par atelier

Couverture mobile :

Si vous rencontrez des
problèmes de couverture
mobile, merci de nous en
informer par courriel. Pour
plus de renseignements,
rendez-vous sur notre site
Internet.

**Prochain Info's Olmes
Semaine 19****Elections****Election présidentielle**

Dates : **les dimanches 23 avril et 7 mai 2017**
Ouverture du bureau de vote : **8 h 00 – 19 h 00**

Elections législatives

Dates : **les dimanches 11 et 18 juin 2017**

Carte électorale

Les cartes d'électeur ont été distribuées. Toutefois, certaines cartes n'ont pas pu être remises à leur titulaire.

L'électeur qui change de domicile au sein de la même commune (sans changement de bureau de vote) doit informer la mairie de sa nouvelle adresse, en joignant un justificatif de domicile. Il faut donc prendre contact avec le secrétariat pour mettre à jour l'adresse.

Si une carte n'a pas été distribuée avant le scrutin de l'élection présidentielle, elle sera tenue à la disposition du titulaire au bureau de vote, sur présentation d'une pièce d'identité.

Vote par procuration

En cas d'indisponibilité, le vote par procuration permet de se faire représenter le jour d'une élection par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). Celui qui donne la procuration à une autre personne, doit se rendre au tribunal d'instance, au commissariat de police, ou à la brigade de gendarmerie du domicile/lieu de travail avec un titre d'identité et un formulaire de procuration. Ce formulaire est soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit rempli depuis l'ordinateur du mandant (celui qui donne procuration) et imprimé par ses soins. Attention aux délais d'acheminement entre les services de l'Etat donc n'attendez pas le dernier moment, faites-le à l'avance.

Rappels

Les bureaux de vote doivent respecter le principe de neutralité. Tout affichage ou diffusion de messages politiques de nature à perturber le bon déroulement des opérations électorales est proscrit. Il en est de même pour toute publicité commerciale. Ainsi, toute discussion ou délibération des électeurs est interdite dans la salle de vote.

**Festival d'été**

Festival du 10 au 13 juillet 2017

« D'la joie sous les lampions »

Dans un esprit d'échange, de partage et de convivialité, la compagnie « Petits bâtons production » vous propose son festival d'été.

Durant 4 jours, des spectacles, des rencontres seront autant de supports culturels favorisant les liens avec les habitants. « D'la joie sous les lampions », c'est aussi la possibilité de suivre des stages, seul ou en famille, encadrés par des professionnels. Une belle façon de commencer les vacances.

Alors inscrivez-vous le plus tôt possible aux stages proposés : théâtre et improvisation, escrime artistique, clown, chant et technique vocale, danse et expression corporelle. 4 séances de 2 heures par stage.

Contact : Mme Sandrine SALIBA, pounsand69@yahoo.fr, Tél. 06 02 30 18 85

Plus de détails sur le site www.lesolmes.fr